

AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI MODIFIANT L'ARRÊTÉ ROYAL DU 11 JUILLET 2002 PORTANT RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

ADOPTÉ PAR L'AGORA LE 23 AOÛT 2022

INTRODUCTION

Le 26 juin 2022, le Forum des Jeunes a été sollicité par la Commission des Affaires sociales, de l'Emploi et des Pensions de la Chambre des représentants afin de rendre un avis sur la proposition de modification de loi modifiant l'arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale (n°1519/1). Cette proposition de loi, à l'initiative de Mesdames Sophie THÉMONT, Ludivine DEDONDER et de Monsieur Marc GOBLET a fait l'objet de la plus grande attention du Forum des Jeunes et de ses membres. Le Forum des Jeunes, ayant récemment travaillé sur la thématique du sans-abrisme et du mal-logement, salue la volonté de renforcer les droits des jeunes en difficulté par la suppression de la distinction entre les jeunes isolé·e·s et les jeunes vivant chez leurs parents.

UNE PROPOSITION DE LOI ADÉQUATE AU VU DU CONTEXTE

La situation des jeunes s'est dégradée ces dernières années. Ainsi, dans son Baromètre social de 2020, la Région bruxelloise constate, entre janvier 2010 et janvier 2020 une **augmentation** du nombre de jeunes adultes (18-24 ans) bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) de 83%¹. Si ce chiffre était déjà alarmant, il est évident que cet état de fait s'est depuis lors encore aggravé : les jeunes ayant subi de plein fouet la crise sanitaire et ses conséquences économiques.

2022 est également une année où l'inflation galopante précarise encore davantage les personnes ayant les revenus les plus faibles. En juillet, le Bureau du Plan prévoyait un taux d'inflation de 8,5% pour cette année². Les jeunes sont donc en première ligne pour subir l'impact de l'augmentation des prix. Dans ce contexte, la hausse du coût de l'énergie fragilise particulièrement les jeunes isolé·e·s : la facture du Belge a doublé en un an comme le titrait Le Soir en mai dernier.³

Dans un contexte international, énergétique et économique compliqué, la jeunesse est donc perdante sur de nombreux tableaux.

LA PRÉCARITÉ IMPACTE PARTICULIÈREMENT LA VIE DES JEUNES

Dans son Mémoire "Être Jeune en 2021", le Forum des Jeunes a interrogé près de 300 jeunes pour mieux connaître leur quotidien, leurs difficultés et leurs aspirations. Le Forum notait alors : *"Un fil rouge peut se dégager des nombreux constats posés par les jeunes, celui de la précarité, ou plutôt des précarités"*. Nous précisons : *"Les jeunes sont la frange de la population la plus impactée par les difficultés d'accès aux biens et services, combinant à la fois les besoins les plus importants (e.a, le coût de la formation, l'acquisition d'un logement, une vie sociale très active) et les revenus les plus faibles. Souvent, ces précarités s'additionnent : un logement moins cher étant plus éloigné de son lieu d'activité crée un nouveau besoin, un recours à un moyen de transport, un coût supplémentaire qui peut entamer le budget destiné à d'autres dépenses, créant en cascade d'autres précarités (culturelle, alimentaire, sportive...)"* Le législateur en est bien conscient lorsqu'il nomme l'aide dont il est question aujourd'hui: Revenu d'Intégration Sociale. Au quotidien, des revenus insuffisants sont un facteur d'exclusion. Dans cette optique, toutes les actions concrètes en faveur de l'augmentation des revenus des jeunes sont les bienvenues.

1. Baromètre social, Observatoire de la Santé et du Social, 2020, disponible sur https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/resume_barometre_2020.pdf

2. Indice des prix à la consommation - Prévisions d'inflation, Bureau fédéral du Plan, juillet 2022, disponible sur https://www.plan.be/databases/17-fr-indice_des_prix_a_la_consommation_previsions_d_inflation

3. Prix de l'énergie: la facture du Belge a doublé en un an en comparaison, Le Soir du 13/05/2022 disponible sur <https://www.lesoir.be/442100/article/2022-05-13/prix-de-lenergie-la-facture-du-belge-double-en-un-en-comparaison>

4. Forum des Jeunes, *Etre Jeune en 2021*, disponible sur <https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2021/11/Memorandum-Etre-Jeune-en-2021.pdf>

Dans Être Jeune en 2021, ce commentaire plaidait en ce sens : “Je pense que, même hors Covid, des étudiants qui travaillent et en plus étudient, ce n’est pas viable. S’ils n’ont pas l’aide de leurs parents parce qu’ils sont dans une situation compliquée, l’État devrait les aider à subvenir à leurs besoins”.⁵

Dans son Avis Officiel sur le sans-abrisme⁶, le Forum des Jeunes pointait d’ailleurs du doigt le sentiment d’abandon de beaucoup de jeunes par les pouvoirs publics : “Je pense que les institutions se moquent un peu des différents problèmes des jeunes.” , “On nous donne juste l’école, après que ça se passe bien en-dehors, c’est pas leur problème.” .

Tout le monde devrait avoir le droit à la sécurité de l’existence et à l’épanouissement personnel sans lesquels la confiance dans notre système est impossible. L’exclusion et le rejet sapent directement les fondements de notre démocratie et mènent à la défiance ou à la colère vis-à-vis de nos institutions.

UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Dans ce dossier, la question de l’accès au droit est également sous-jacente. Dans les développements de la modification de la loi est rappelé, à juste titre, le point d’attention suivant : “Pour vivre un minimum dignement et obtenir des droits de subsistance, ces jeunes en quête d’émancipation et d’avenir doivent d’abord accomplir des procédures longues et pénibles, remettre des dizaines de documents, dont ils ne disposent pas toujours, comme la preuve de revenus de leurs parents. Dans le cadre de conflits familiaux, il n’est d’ailleurs pas rare que le droit au minimum d’existence leur soit refusé”.⁷ Dans son avis sur la lutte contre le sans-abrisme, le Forum des Jeunes rappelait l’importance de lutter contre le non-recours aux droits. Eurofund estime qu’en Europe, le non-recours aux droits concerne au minimum un tiers de la population éligible, quel que soit le domaine⁸. Un travail d’information sur les droits ainsi qu’un accompagnement des personnes potentiellement bénéficiaires sont donc également des leviers essentiels à activer. La question de l’octroi automatique de certains droits devrait également être discutée : entamer un parcours de vie dans des conditions matérielles difficiles impacte durablement les jeunes alors qu’un nombre croissant de données sont récoltées et utilisées par les administrations.

Par ailleurs, le seuil de pauvreté en Belgique était un revenu, en 2021, de 1287€ net par mois⁹. Le montant du RIS est de maximum 1115,67 € net par mois. Le montant du RIS se situe donc en dessous du seuil de pauvreté. Bien que cette modification de la loi puisse permettre aux jeunes vivant seul·e·s de vivre dans de meilleures conditions, il est nécessaire d’ouvrir le débat sur l’augmentation de ces revenus sociaux afin que le RIS puisse être, dans les faits, un véritable revenu d’intégration sociale.

La distinction actuelle fragilise les jeunes en situation de rupture familiale. Elle pénalise les jeunes en situation d’émancipation. Elle est complexe pour les jeunes bénéficiaires. Elle entrave nombre de jeunes dans un contexte économique difficile.

Pour ces différentes raisons, le Forum des Jeunes se positionne en faveur de la modification de loi et salue l’attention portée aux jeunes, en particulier celles et ceux dont les conditions matérielles d’existence sont les plus difficiles.

REMERCIEMENTS

Le Forum des Jeunes remercie Emily Clissold ainsi que le Service de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité pour son éclairage sur cet Avis.

5. *Être Jeune en 2021*, p. 62, ibidem

6. Forum des Jeunes, *Et toi, tu sais où dormir ce soir ?*, Avis officiel sur la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement, disponible sur <https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2022/04/Avis-sans-abrisme-2022-Forum-des-Jeunes.pdf>

7. Proposition de loi modifiant l’arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l’intégration sociale, <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1519/55K1519001.pdf>

8. Eurofund, *Access to social benefits : Reducing non-take up*, 2015 https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1536en.pdf

9. *La lutte contre la pauvreté en Belgique en 6 questions*, disponible sur <https://socialsecurity.belgium.be/fr/octroi-des-droits-sociaux/la-lutte-contre-la-pauvrete-en-belgique-en-6-questions>